Conseil du XVIe arrondissement

Séance du 22 septembre 2026

Le mardi 22 septembre 2026 à 19 heures, les membres du conseil du 16ème arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des fêtes de la Mairie du 16ème arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16e arrondissement, le 16 septembre 2026, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L.2121-10, et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 21 septembre 2026.

Publication de La convocation et de l'ordre du jour ont été effectuées aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du XVIe arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Jérémy REDLER, Samia BADAT-KARAM, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Marie-Hélène DORVALD, Bruno LIONEL-MARIE, Bérengère GREE, Freddy COUDRIER, Alexandra BAROUCH, Benjamin GIRAUDAT, Julien GUEDJ, Chloé CHOURAQUI, David ALPHAND, Béatrice LECOUTURIER, Emmanuelle HOFFMAN, Geneviève GARRIGOS, Jennifer BUNAN, Caroline DÉPREZ, Titouan d'HERVÉ, Jean-Michel GACHÉ, Éric HÉLARD, Mathias PETRICOUL, Laurence THOUIN, Azadeh THIRIEZ-ARJANGI, Fares GOUCHA, Joséphine MISSOFFE, Marc ELOY, René BOUSTANY, Antoine BUCAILLE, Sandra BOËLLE.

Absents ayant donné procuration :

Jack Yves BOHBOT, Isabelle NIZARD, Laura LAMBLIN BENICHOU, Véronique BALDINI, Sarah KNAFO.

Etaient excusés :

Antoine BEAUQUIER, Benjamin HADDAD, Emmanuel MESSAS, Aurèlie PIRILLO.

Monsieur Jérémy REDLER Maire du 16e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Titouan d'HERVE, Conseiller d'Arrondissement.

Ordre du jour

- **162026116** Désignation du secrétaire de séance.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

- **162026117** Adoption du compte rendu de la séance du 7 juillet 2026.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

- **162026118** Inventaire des équipements de proximité du 16e arrondissement pour l'année 2027.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- **2026 DDCT 171** États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- **2026 DDCT 172** États spéciaux d'arrondissement — Délibération cadre-investissement 2027.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- **2026 DLH 89** Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

- **2026 DLH 236** Réalisation 30-34 avenue de Versailles, 9 rue Félicien David, 1-2-3-4-6-7 rue Florence Blumenthal et 1-5-7 rue Pierre Louÿs (16e) d'un programme de rénovation de 306 logements sociaux par Paris Habitat.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

- **2026 DU 97** Cession de l'immeuble 67 boulevard de Montmorency (16e) suite à une consultation en vente notariale interactive.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

- **2026 DSOL 71** Subventions (74 500 euros) et cinq conventions à neuf associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement et soutien aux aidants.

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

- **2026 DSOL 102** Subventions de fonctionnement (14 075 351 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris — Conventions.

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

- **2026 DSOL 120** Subventions (27 000 euros) à douze associations et convention annuelle avec trois associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 16e arrondissement 2026.

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

- **2026 DSOL 139** Subventions de fonctionnement (3 626 869 euros) et d'investissement (1 521 616 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition.

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

- **2026 DAC 169** Subventions (400 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

Mme Bérengère GREE, rapporteure.

- **2026 DPE 36** Conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets.

M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

- **2026 DFPE 139** Subvention (533 614 euros) pour deux associations gérant le fonctionnement de trois lieux d'accueil enfants-parents.

Mme Laura LAMBLIN BENICHOU, rapporteure.

- **2026 DFPE 240** Subventions (9 470 576 euros), avenants aux CPO passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et subventions d'investissement (70 631 euros).

Mme Laura LAMBLIN BENICHOU, rapporteure.

- **2026 DFPE 264** Subvention (386 946 euros) à quatre associations et conventions pour le fonctionnement de Relais Petite Enfance.

Mme Laura LAMBLIN BENICHOU, rapporteure.

- **2026 DFPE 265** Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Laura LAMBLIN BENICHOU, rapporteure.

Ordre du jour complémentaire

- **162026134** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du lundi 21 septembre 2026.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

- **162026135** Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.

M. Jérémy REDLER, rapporteur.

- **2026 DDCT 145** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

- **2026 DU 83** Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine » et mise à l'étude du secteur Montmartre.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

- **2026 DFA 37** Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT, rapporteur.

- **2026 DASCO 73** Collèges publics parisiens — Dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives au titre de l'année 2027 (1 337 945 euros).

Mme Isabelle NIZARD, rapporteure.

- **2026 DASCO 77** Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros).

Mme Isabelle NIZARD, rapporteure.

- **2026 DASCO 79** Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires aux projets des collégiens (129 451 euros).

Mme Isabelle NIZARD, rapporteure.

- **V162026142** Vœu relatif à l'organisation d'un événement dédié à la prévention du VIH/SIDA et à la lutte contre la sérophobie à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida.

- **V162026143** Vœu relatif à la simplification du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement.

- **V162026144** Vœu relatif aux moyens matériels des services de propreté.

- **V162026145** Vœu relatif à l'information des maires d'arrondissement sur la programmation du logement social à Paris.

- **V162026146** Vœu relatif au raccordement des copropriétés au réseau de fraîcheur urbain.

- **V162026147** Vœu relatif au renforcement de la tranquillité et de la sécurité dans le parc social parisien.

- **V162026148** Vœu relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabagh.

- **V162026149** Vœu relatif à la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école Hamelin dans le XVIe arrondissement.

La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Jérémy REDLER.

M. REDLER constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

- **162026116** Désignation du secrétaire de séance.
  M. Jérémy REDLER, rapporteur.

Selon la tradition, cette fonction revenant au plus jeune membre de l'assemblée, M. REDLER propose de désigner M. Titouan D'HERVÉ pour assurer le secrétariat de séance.

En l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Titouan D'HERVÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

- **162026117** Adoption du compte rendu de la séance du 7 juillet 2026.
  M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques formulées auprès de la Direction générale des services, M. REDLER met aux voix ce compte rendu.

Le compte rendu de la séance du 7 juillet 2026, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162026134** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du lundi 21 septembre 2026.
  M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération.

L'ordre du jour complémentaire du 21 septembre 2026, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162026118** Inventaire des équipements de proximité du 16e arrondissement pour l'année 2027.
  Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM rappelle que, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'arrondissement actualise chaque année la liste des équipements de proximité dont il assure la gestion. Ceci concerne notamment les écoles, les crèches, les équipements sportifs et les espaces verts.

Pour 2026, les principales modifications concernent plusieurs changements de dénomination d'écoles : l'école Murat devient l'école Yves de Daruvar, l'école Prokofiev l'école François de Menthon, l'école Parc des Princes l'école François de Labouchère, ainsi que l'école des Bauches qui devient l'école Daniel Dreyfous-Ducas.

S'agissant des espaces verts, plusieurs jardinières sont ajoutées à l'inventaire.

Dans le secteur de la petite enfance, la crèche Prokofiev est redésignée en établissement multi-accueil.

Enfin, le conservatoire municipal Francis Poulenc devient le conservatoire municipal d'arrondissement Francis Poulenc.

Concernant le centre sportif Suchet et le gymnase Jean-Bouin, Mme BADAT-KARAM rappelle que la mairie du 16e demande chaque année leur inscription à l'inventaire des équipements de proximité, demande qui est régulièrement refusée par la mairie centrale.

Elle propose néanmoins d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération

Le projet de délibération 162026118, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DDCT 171** États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM indique que cette délibération annuelle fixe le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation locale et de gestion locale dans les états spéciaux d'arrondissement.

La dotation d'animation locale finance l'information des habitants, la démocratie locale, la vie culturelle, les travaux d'urgence et la gestion des équipements de proximité. Elle comprend une part forfaitaire identique pour chaque arrondissement, complétée par une répartition fondée à 50 % sur la population, à 40 % sur la proportion de foyers fiscaux modestes et à 10 % sur les effectifs scolaires relevant de l'éducation prioritaire.

La dotation de gestion locale, destinée au fonctionnement des équipements de proximité, est quant à elle répartie en deux parts : la première, représentant 80 % du montant total, est calculée en fonction des équipements et services existants ; la seconde tient compte des caractéristiques socio-économiques de chaque arrondissement, selon des critères fixés par le Conseil de Paris.

Comme les années précédentes, Mme BADAT-KARAM propose de s'abstenir sur cette délibération. Elle regrette en effet que les modalités de calcul retenues défavorisent le 16e arrondissement, considérant que les besoins en matière d'information, d'animation locale, de gestion des équipements et d'activités culturelles y sont tout aussi importants pour les familles que dans les autres arrondissements parisiens.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération

Le projet de délibération 2026 DDCT 171, mis aux voix par M. REDLER, est adopté par deux voix favorables, les autres membres du Conseil d'arrondissement s'abstenant. (votes pour : 2, abstentions : 31).

- **2026 DDCT 172** États spéciaux d'arrondissement — Délibération cadre-investissement 2027.

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente la délibération-cadre relative aux investissements des arrondissements pour 2027. Elle explique que ce dispositif permet aux conseils d'arrondissement d'engager certaines dépenses d'investissement sur des équipements ne relevant pas directement de leurs compétences habituelles, notamment pour la réalisation de travaux sur la voirie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris.

La reconduction de cette autorisation étant proposée pour 2027, elle invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération

Le projet de délibération DDCT 172, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DLH 89** Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et intermédiaires réalisés par Immobilière 3F.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE indique que cette délibération porte sur l'octroi et la modification de garanties d'emprunt accordées à Immobilière 3 F, pour un montant global d'environ 6,5 millions d'euros. Dans le 16e arrondissement, elle concerne une opération de création de deux logements sociaux, pour laquelle la Ville garantirait un emprunt de 212 000 euros à hauteur de 100 %. Déjà agréée en janvier 2017, cette opération ouvrirait à la Ville un droit de réservation sur les deux logements.

M. SAUVAGE fait état de difficultés récurrentes avec Immobilière 3F, tant au regard des nombreuses remontées négatives des locataires que des relations entretenues par la mairie d'arrondissement avec le bailleur. Il déplore en particulier les difficultés rencontrées pour obtenir des réponses et estime qu'Immobilière 3F devrait prioritairement veiller au bon entretien de son parc existant et améliorer le dialogue avec les locataires comme avec la mairie.

Dans ce contexte, il propose au Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération, afin de marquer son insatisfaction quant à la gestion du patrimoine d'Immobilière 3F et à la qualité de ses relations avec ses interlocuteurs.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération

Le projet de délibération 2026 DLH 89, mis aux voix par M. REDLER, est adopté par deux voix favorables, les autres membres du Conseil d'arrondissement s'abstenant. (votes pour : 2, abstentions : 31).

- **2026 DLH 236** Réalisation 30-34 avenue de Versailles, 9 rue Félicien David, 1-2-3-4-6-7 rue Florence Blumenthal et 1-5-7 rue Pierre Louÿs (16e) d'un programme de rénovation de 306 logements sociaux par Paris Habitat.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE présente le projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier de 306 logements géré par Paris Habitat, situé entre l'avenue de Versailles et les rues Félicien-David, Florence-Blumenthal et Pierre-Louÿs. D'un montant de 16,1 millions d'euros, dont 2,45 millions financés par la Ville de Paris, l'opération doit être réalisée entre 2029 et 2032 en site occupé, les locataires ayant vocation à rester dans leur logement pendant les travaux, sous réserve de relogements ponctuels.

S'il se félicite du principe de cette réhabilitation, M. SAUVAGE regrette vivement le calendrier annoncé au regard de l'état actuel des immeubles. Il relève notamment la présence de volets très dégradés, comportant de la rouille et du plomb et dont certains ne ferment plus, ainsi que plusieurs insuffisances en matière de sécurité incendie, notamment l'absence de désenfumage et de ventilation des colonnes de gaz, et de dispositif coupe-feu dans les caves. Il mentionne également l'état très dégradé des escaliers extérieurs, des désordres au niveau des fixations des garde-corps et des fuites récurrentes affectant les réseaux d'eaux usées et d'eaux-vannes. Dans ces conditions, il juge particulièrement regrettable que les travaux ne débutent qu'en 2029.

Il souligne par ailleurs la nécessité d'informer étroitement les locataires et souhaite qu'une réunion soit organisée avec eux avant le démarrage du chantier.

Plus largement, il estime que la Ville et les bailleurs sociaux devraient donner la priorité à l'accélération de ce type de réhabilitations plutôt qu'à l'acquisition d'immeubles déjà entièrement occupés.

Considérant toutefois qu'il n'est pas possible de s'opposer au principe même de la réhabilitation, il propose d'émettre un avis favorable sur la délibération, tout en regrettant les délais prévus pour sa mise en œuvre.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération

Le projet de délibération 2026 DLH 236, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DU 97** Cession de l'immeuble 67 boulevard de Montmorency (16e) suite à une consultation en vente notariale interactive.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle que le Conseil d'arrondissement s'est déjà prononcé sur le principe de la cession de l'hôtel particulier situé 67 boulevard de Montmorency. Initialement autorisée en décembre 2025 par voie d'adjudication publique, avec une mise à prix de 5,5 millions d'euros qui s'est révélée trop élevée, la vente fait désormais l'objet d'une nouvelle procédure.

La délibération propose ainsi d'autoriser la cession au candidat arrivé en première position à l'issue d'une vente notariale interactive ou, en cas de désistement, au candidat classé deuxième.

Il regrette toutefois que le dossier ne mentionne, à ce stade ni l'identité des candidats ni le montant de leurs offres, alors même que le Conseil est appelé à autoriser la cession.

Revenant sur les possibilités d'évolution du bien, il rappelle que l'hypothèse d'une transformation en logements sociaux avait été écartée en raison des contraintes d'urbanisme applicables dans ce secteur, qui limitaient fortement le nombre de logements susceptibles d'être créés. Toute extension ou surélévation est par ailleurs exclue en raison des protections patrimoniales dont bénéficie l'immeuble. À ces contraintes s'ajoutent d'importants travaux de transformation ainsi que des charges annuelles d'environ 13 000 euros.

Tout en rappelant que le principe de la cession avait été approuvé en 2025, M. SAUVAGE estime difficile de se prononcer favorablement sans connaître les acquéreurs potentiels ni le montant des offres présentées. Il propose en conséquence au Conseil d'arrondissement de s'abstenir, précisant que cette position ne remet pas en cause le principe même de la vente.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération

Le projet de délibération 2026 DU 97, mis aux voix par M. REDLER, est adopté par deux voix favorables, les autres membres du Conseil d'arrondissement s'abstenant. (votes pour : 2, abstentions : 31).

- **2026 DSOL 71** Subventions (74 500 euros) et cinq conventions à neuf associations œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement et soutien aux aidants.

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

Mme DORVALD présente une délibération visant à soutenir les associations qui développent des projets artistiques ou de médiation animale, afin de rompre l'isolement des personnes âgées en

établissement, notamment pendant la période estivale, ainsi que celles qui accompagnent les seniors isolés et les aidants.

À ce titre, il est proposé d'attribuer 74 500 euros de subventions et d'autoriser le maire de Paris à signer cinq conventions.

Dans le 16e arrondissement, le Foyer des Israélites Réfugiés, EHPAD situé à proximité de l'hôpital Henry Dunant, bénéficiera d'un projet de médiation animale comprenant trente ateliers avec des chiens.

Mme DORVALD souligne l'intérêt de ce type d'accompagnement pour les résidents, la présence d'animaux étant particulièrement bénéfique aux personnes atteintes de maladies dégénératives.

Elle invite en conséquence le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur l'ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2026 DSOL 71, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DSOL 102** Subventions de fonctionnement (14 075 351 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris — Conventions.

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

Mme DORVALD explique que, face à l'urgence de la situation de certaines familles, de jeunes migrants et de femmes isolées en situation d'errance, la Ville de Paris soutient depuis plusieurs années des actions de mise à l'abri dans des locaux qu'elle met à disposition.

Pour 2026, dans la perspective annoncée de créer 4 000 places d'hébergement supplémentaires, il est proposé d'attribuer 14 075 351 euros à plusieurs associations.

Compte tenu de l'importance de cette dépense, elle estime qu'une vigilance particulière doit être portée à l'utilisation de l'argent public et aux résultats effectivement obtenus.

Plus largement, elle regrette que cette délibération multiplie les dispositifs temporaires dans plusieurs arrondissements sans apporter de réponse structurelle à la crise de l'hébergement. La création annoncée de 4 000 places supplémentaires laisse par ailleurs craindre une augmentation durable des dépenses de fonctionnement. Elle déplore ainsi une politique reposant essentiellement sur des solutions d'urgence coûteuses plutôt que sur une stratégie claire et pérenne en matière d'hébergement et d'accompagnement social.

S'agissant plus particulièrement du 16e arrondissement, Mme DORVALD relève qu'une subvention de 2 064 518 euros doit être accordée à l'association Aurore pour l'accueil d'une centaine de personnes dans les locaux de l'ancienne école de la rue Hamelin, soit plus de 20 000 euros par personne. Or, elle fait état d'importantes difficultés avec cette association, qui gère le site depuis son ouverture, ainsi que de nombreuses réclamations de riverains confrontés quotidiennement à des nuisances sonores, le matin, le soir et parfois la nuit.

Elle estime qu'une partie de ces difficultés tient à la configuration même des lieux, cette ancienne école n'ayant pas été conçue pour accueillir des familles. La présence d'une cour intérieure et d'un préau conduit notamment les enfants à passer beaucoup de temps à l'extérieur, particulièrement pendant la période estivale, ce qui génère des nuisances pour le voisinage.

Mme DORVALD rappelle que de nombreuses réunions ont déjà été organisées avec l'association Aurore, en présence notamment du maire, d'elle-même et de membres du cabinet. Malgré les engagements pris à plusieurs reprises, elle constate que la situation n'a pas évolué et que les mêmes

difficultés persistent. Une nouvelle réunion doit d'ailleurs se tenir sur place avec la directrice générale d'Aurore, dont elle précise avoir expressément demandé la présence, afin que des solutions soient trouvées dans les meilleurs délais.

Dans ces conditions, elle considère qu'émettre un avis favorable sur cette délibération reviendrait, indépendamment de ses réserves plus générales sur la politique d'hébergement, à accorder un blanc-seing à l'association Aurore. Ne souhaitant pas cautionner sa gestion actuelle du site de la rue Hamelin, elle propose au Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

En l'absence de remarques, M REDLER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2026 DSOL 102, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à la majorité par le Conseil d'arrondissement, (votes pour : 2, votes contre : 3, abstentions : 28).

- **2026 DSOL 120** Subventions (27 000 euros) à douze associations et convention annuelle avec trois associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 16e arrondissement 2026.

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

Mme DORVALD explique que la territorialisation de l'action publique parisienne réaffirme la volonté de permettre aux maires d'arrondissement de soutenir le pilotage et l'animation de l'action sociale sur leur territoire. C'est ainsi qu'a été créé le Fonds d'Animation Locale Solidarité dédié à l'émergence de nouveaux projets.

Dans le 16e arrondissement, une enveloppe de 27 000 euros est destinée à soutenir plusieurs actions de proximité, notamment en matière d'accompagnement à la parentalité et à la scolarité, de distribution alimentaire et de maraude, ainsi que de prévention des violences intrafamiliales et des violences sexuelles faites aux enfants.

Mme DORVALD invite les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M. SAUVAGE indique qu'en raison de ses liens avec l'une des associations concernées par la délibération, il ne prend pas part au vote.

M REDLER met aux voix cette délibération avec un avis favorable de l'exécutif.

Le projet de délibération 2026 DSOL 120 est adopté à l'unanimité des votants, M. Jacques-Frédéric Sauvage ne prenant pas part au vote. (votes pour : 32, NPPV : 1).

- **2026 DSOL 139** Subventions de fonctionnement (3 626 869 euros) et d'investissement (1 521 616 euros) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition.

Mme Marie-Hélène DORVALD, rapporteure.

Mme DORVALD indique que cette délibération, dans le prolongement de la précédente consacrée à l'hébergement d'urgence, concerne la mise à l'abri, l'évaluation sociale et l'accompagnement de familles, de jeunes migrants et de femmes isolées, avant leur orientation vers des dispositifs de droit commun plus adaptés.

À ce titre, il est proposé d'attribuer aux associations gestionnaires 3 626 869 euros de subventions de fonctionnement et 1 321 616 euros de subventions d'investissement.

S'agissant du site de mise à l'abri temporaire de la rue Hamelin, une subvention de 195 651 euros est prévue au bénéfice de l'association Aurore, afin de réaliser des travaux de sécurisation et d'aménagement.

Pour les raisons précédemment exposées concernant la gestion du site et les nuisances subies par les riverains, Mme DORVALD propose au Conseil d'arrondissement de s'abstenir. Elle annonce par ailleurs le dépôt d'un vœu visant à permettre, à terme, la création d'une crèche sur ce site, afin de répondre aux besoins des familles du 16e arrondissement. Dans cette perspective, elle ne souhaite pas que des travaux importants viennent pérenniser l'occupation actuelle des locaux et plaide pour une fermeture rapide du dispositif géré par Aurore.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

Mme GARRIGOS convient que les locaux de la rue Hamelin, qui abritaient auparavant une école, ne sont pas adaptés à l'accueil de familles. Elle souligne précisément que les travaux financés par cette délibération doivent permettre de sécuriser le site et d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement.

Concernant les nuisances liées à l'utilisation de la cour, elle observe qu'elles résultent notamment de la présence d'enfants qui y jouent, comme ils peuvent le faire dans les cours d'école, les jardins ou les parcs publics. Elle rappelle par ailleurs que l'association Aurore doit prochainement se retirer du site et que les travaux prévus en octobre permettront ensuite de faire visiter les locaux à d'autres associations susceptibles d'en reprendre la gestion.

Mme GARRIGOS souligne enfin le déficit de places d'hébergement et de mise à l'abri d'urgence dans le 16e arrondissement, évoquant environ 2,5 places contre jusqu'à 25 dans certains autres arrondissements. Elle annonce en conséquence qu'elle votera en faveur de la délibération, afin de maintenir une offre d'hébergement d'urgence dans l'arrondissement.

M. REDLER fait observer à Mme GARRIGOS qu'elle peut également, à l'occasion, intervenir dans l'intérêt des habitants du 16e arrondissement plutôt que par dogmatisme.

Il met ensuite le projet de délibération aux voix, avec un avis d'abstention de l'exécutif.

Le projet de délibération 2026 DSOL 139, mis aux voix par M. REDLER, est rejeté à la majorité par le Conseil d'arrondissement (votes pour : 2, votes contre : 3, abstentions : 28).

- **2026 DAC 169** Subventions (400 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

Mme Bérengère GREE, rapporteure.

Mme GREE présente une délibération portant sur l'attribution de 400 500 euros de subventions et la signature de conventions destinées à soutenir 77 résidences artistiques dans les collèges parisiens, dans le cadre du programme « L'Art pour grandir ».

Financé par la Ville de Paris depuis 18 ans, ce dispositif vise à renforcer les liens entre les établissements scolaires et les institutions culturelles et à permettre aux collégiens de découvrir différentes pratiques artistiques. Les résidences réunissent artistes, élèves, équipes éducatives et familles autour d'ateliers consacrés notamment à la danse, au cinéma, à la musique ou au théâtre, et donnent lieu à des restitutions ouvertes aux familles et aux habitants du quartier.

Dans le 16e arrondissement, une résidence Art pour grandir est prévue au collège Claude-Bernard avec l'association Graines de Soleil.

Initié l'année précédente et reconduit cette année, le projet porte sur une création théâtrale associant une classe ULIS et des élèves de quatrième.

Elle invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations.

Mme GARRIGOS relève que le Festival d'Automne figure parmi les associations bénéficiaires de cette délibération. Étant membre de son conseil d'administration, elle indique qu'elle ne prendra pas part au vote. Elle se félicite néanmoins du soutien apporté à ce dispositif.

M. REDLER met le projet de délibération aux voix.

Le projet de délibération 2026 DAC 169, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité des votants, Mme GARRIGOS ne prenant pas part au vote.

- **2026 DPE 36** Conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets.

M. Benjamin GIRAUDAT, rapporteur.

M. GIRAUDAT présente une délibération portant sur l'attribution de 44 000 euros de subventions à quatre associations pour soutenir des projets en faveur de la réduction des déchets, du réemploi, du compostage et de la réparation, parmi lesquelles Aremacs, le Jardin partagé Truillot et Halte à l'Obsolescence Programmée.

Bien qu'aucun des projets soutenus ne concerne spécifiquement le 16e arrondissement, il propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DPE 36, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DFPE 139** Subvention (533 614 euros) pour deux associations gérant le fonctionnement de trois lieux d'accueil enfants-parents.

Mme Samia BADATA-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM explique que la délibération propose l'attribution de 533 614 euros de subventions à deux associations et la signature d'avenants aux conventions relatives à la gestion de trois lieux d'accueil enfants-parents.

Accessibles gratuitement, de manière anonyme et sans rendez-vous, ces structures accueillent les enfants de zéro à six ans accompagnés d'un adulte référent et constituent des espaces de socialisation, d'écoute et de soutien à la parentalité.

Dans le 16e arrondissement, la délibération concerne le lieu d'accueil enfants-parents mobile de l'Œuvre de Secours aux Enfants, qui intervient dans deux centres d'hébergement d'urgence, dont l'un est situé dans l'arrondissement. L'association bénéficie à ce titre d'une subvention de 40 303 euros.

Mme BADAT-KARAM propose d'émettre un avis favorable.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DFPE 139, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DFPE 240** Subventions (9 470 576 euros), avenants aux CPO passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et subventions d'investissement (70 631 euros).

Mme Samia BADATA-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente une délibération portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à sept associations gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants, ainsi que sur la signature d'avenants à leurs conventions pluriannuelles d'objectifs. Elle rappelle que l'offre associative de la petite enfance à Paris repose sur 94 associations, qui gèrent 267 établissements représentant plus de 10 000 places.

Dans le 16e arrondissement, l'UDAF 75, qui gère onze établissements, bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 2 148 000 euros pour 2026. L'association ABC Puériculture, dont le siège est situé dans l'arrondissement et qui gère 26 établissements, se voit par ailleurs attribuer une subvention d'investissement de 50 848 euros.

Elle propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DFPE 240, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DFPE 264** Subvention (386 946 euros) à quatre associations et conventions pour le fonctionnement de Relais Petite Enfance.

Mme Samia BADATA-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente une délibération portant sur l'attribution de subventions à quatre associations ainsi que sur la signature de trois avenants aux conventions pluriannuelles et deux conventions annuelles d'objectifs pour le fonctionnement de relais petite enfance (RPE) dans plusieurs arrondissements parisiens, dont le 16e.

Elle rappelle que les RPE sont des lieux gratuits d'accueil, d'information et d'accompagnement destinés aux professionnels de l'accueil individuel et aux enfants.

Dans le 16e arrondissement, la Maison de l'Enfance anime un RPE situé 7 rue Serge Prokofiev, tandis que l'association Crescendo propose un RPE itinérant intervenant dans plusieurs arrondissements, dont le 16e ABC Puériculture est également présente dans l'arrondissement avec le RPE itinérant « Le Petit Bus » et le RPE « Les Petits Relais ».

Mme BADAT-KARAM invite les élus du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DFPE 264, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DFPE 265** Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Samia BADATA-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente une délibération relative à l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance, dans le cadre du programme « L'Art pour grandir ». Elle prévoit l'attribution de 204 000 euros de subventions à 33 structures culturelles pour la réalisation, à compter de septembre 2026, de 34 résidences artistiques.

Inscrites dans la politique d'éducation artistique et culturelle de la Ville de Paris, ces résidences visent à familiariser les jeunes enfants avec les pratiques artistiques et à favoriser leur développement. Après plusieurs années d'expérimentation depuis septembre 2020, le dispositif doit être déployé dans

34 nouveaux établissements municipaux, auxquels s'ajoutent quatre projets financés par la CAF dans des crèches associatives.

Mme BADAT-KARAM explique qu'à ce stade, les établissements retenus dans le 16e arrondissement ne sont pas encore connus. Compte tenu de l'intérêt du dispositif, elle propose néanmoins de voter favorablement la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DFPE 265, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

Ordre du jour complémentaire

- **162026135** Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.
  M. Jérémy REDLER, rapporteur.

M. REDLER explique que le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement n'a fait l'objet que de modifications marginales, essentiellement rédactionnelles. Il explique avoir souhaité conserver les modalités actuelles de fonctionnement, estimant que les séances se déroulent dans de bonnes conditions et dans un climat cordial.

Il souligne notamment avoir choisi de ne pas instaurer de limitation du temps de parole de l'opposition, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres conseils d'arrondissement, tant pour l'examen des délibérations que pour celui des vœux. Compte tenu du bon fonctionnement actuel, il n'a pas jugé nécessaire de modifier ces règles, tout en rappelant que le règlement intérieur pourra, si besoin, évoluer ultérieurement.

Mme GARRIGOS regrette que les élus de l'opposition n'aient pas été associés à la révision du règlement intérieur, même limitée, soulignant que cette concertation existe dans d'autres arrondissements, y compris lorsque son groupe y est minoritaire.

Elle souhaite par ailleurs obtenir une clarification concernant l'espace d'expression réservé dans les supports d'information générale aux conseillers ou groupes politiques. Le règlement intérieur prévoyant qu'un groupe politique doit compter au moins trois élus, elle demande si les deux élus de son groupe continueront à bénéficier de l'espace d'expression qui leur était jusqu'à présent accordé dans le journal municipal.

M. REDLER confirme que cet espace leur sera maintenu bien qu'ils ne soient que deux et ne puissent donc constituer formellement un groupe politique. Sur le ton de la plaisanterie, il rappelle que leur présence au Conseil d'arrondissement résulte également de son élection dès le premier tour et souligne sa volonté de leur conserver cette possibilité d'expression dans le journal municipal.

Il soumet ensuite le règlement intérieur au vote du Conseil d'arrondissement.

Le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité.

- **2026 DDCT 145** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027.
  Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM indique que la délibération actualise, pour 2027, l'inventaire des équipements de proximité gérés par les mairies d'arrondissement dans le cadre du renforcement de la gestion locale engagé depuis 2001.

Dans le 16e arrondissement, cet inventaire comprend 156 équipements de proximité, parmi lesquels les bibliothèques, le conservatoire Francis Poulenc, les écoles, la MVAC, de nombreux espaces verts, des crèches et des équipements sportifs.

Elle propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DDCT 145, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DU 83** Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine » et mise à l'étude du secteur Montmartre.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, rapporteur.

M. SAUVAGE présente une délibération visant à abroger deux délibérations adoptées par le Conseil de Paris en juin et novembre 2025 et à reprendre les études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable autour des rives de la Seine. Il précise que le 16e arrondissement n'est concerné que sur une partie limitée de son territoire et que des études distinctes seront parallèlement engagées pour Montmartre.

Le projet initial prévoyait un périmètre particulièrement vaste, couvrant les sept premiers arrondissements ainsi que certains secteurs des 8e, 12e, 13e, 15e et 16e arrondissements. La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a rendu un avis favorable en 2025, assorti de recommandations conduisant notamment à envisager un périmètre encore plus large et davantage de plans de sauvegarde et de mise en valeur.

M. SAUVAGE souligne que la Ville reconnaît désormais les difficultés liées à ce projet, compte tenu du coût et de l'ampleur des études, de la longueur des procédures et de leur complexité réglementaire. Il évoque également le risque d'une réduction des compétences de la Ville en matière d'urbanisme au profit de l'État, ainsi que celui d'une superposition avec le PLU bioclimatique. Rapporté au périmètre initialement envisagé, le coût des études serait estimé entre 10 et 11 millions d'euros.

Il considère que cette délibération marque un recul par rapport aux objectifs fixés par le Conseil de Paris en 2025, sans que soient encore définis le nouveau périmètre du SPR ni les protections qui concerneront précisément le 16e arrondissement. Il estime donc nécessaire de suivre attentivement l'évolution du dossier, afin de mesurer ses conséquences pour l'arrondissement.

Dans l'attente, il propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur la délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

Mme GARRIGOS indique que ce sujet a également été examiné à l'Hôtel de Ville et souligne les contraintes que pourrait entraîner un périmètre de protection trop étendu. Elle cite notamment le cas des écoles qui, lors des épisodes de canicule, doivent pouvoir être équipées de rideaux ou de stores, adaptations qui pourraient être rendues plus difficiles dans un secteur soumis à des protections patrimoniales. Des difficultés similaires pourraient concerner les logements. Elle explique que ces considérations, au-delà de la question financière évoquée par M. SAUVAGE, ont notamment conduit à envisager une révision du périmètre, afin de préserver la capacité d'adaptation de la ville.

M. SAUVAGE précise que la question du coût des études n'est pas une appréciation personnelle de sa part, mais qu'elle a été soulevée par l'adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme lors d'une réunion tenue la veille.

M. REDLER met ensuite la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2026 DU 83, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DFA 37** Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris.

M. Julien GUEDJ, rapporteur.

M. GUEDJ explique que la délibération vise à attribuer à JCDecaux France l'exploitation publicitaire de dispositifs situés sur les propriétés de la Ville de Paris, pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 2027, avec trois reconductions annuelles possibles.

Il rappelle que le contrat actuel, exploité par Cityz Media, porte sur 187 dispositifs et a rapporté 38,26 millions d'euros à la Ville entre 2015 et 2025. Dans le cadre du renouvellement de cette convention, deux candidats étaient en concurrence, Cityz Media et JCDecaux France. À l'issue de la procédure, l'offre de JCDecaux a été retenue.

Celle-ci prévoit une redevance correspondant à 65 % du chiffre d'affaires hors taxes, pour des recettes estimées à environ 19,5 millions d'euros pour la Ville sur les cinq premières années. Le nouveau dispositif comprendrait par ailleurs 208 emplacements, contre 187 actuellement. La convention encadre également le contenu des publicités diffusées.

M. GUEDJ relève toutefois qu'aucune liste territorialisée de ces 208 dispositifs n'est fournie. Il estime donc utile de connaître, pour le 16e arrondissement, les implantations qui seront maintenues, supprimées ou créées.

Il invite néanmoins le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DFA 37, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DASCO 73** Collèges publics parisiens — Dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives au titre de l'année 2027 (1 337 945 euros).

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente une délibération portant sur les dotations d'actions éducatives attribuées aux 114 collèges publics parisiens au titre de l'année 2027, pour un montant total de 1 337 945 euros.

Ces dotations, qui complètent les dotations de fonctionnement des établissements, comprennent notamment un forfait éducatif calculé en fonction du nombre d'élèves et du niveau de chaque collège. Chaque établissement pourra également bénéficier d'une dotation destinée à financer un projet proposé par les collégiens au cours de l'année scolaire.

En 2025-2026, plus de 500 collégiens ont ainsi présenté près de 130 projets devant un jury.

La délibération prévoit par ailleurs des compléments de dotation pour certaines situations particulières ainsi que la mise en place d'un appel à projets « Prévention collégiens », portant notamment sur le décrochage scolaire, les conduites à risque, le harcèlement, les rixes, les addictions et la santé mentale. Tous les collèges publics du 16e arrondissement étant concernés, Mme BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DASCO 73, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2026 DASCO 77** Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros).

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM présente une délibération portant sur les dotations initiales de fonctionnement attribuées, au titre de l'année 2027, aux 29 collèges publics situés en cité mixte régionale (CMR), pour un montant total de 2 499 734 euros.

Ces dotations permettent principalement de financer les dépenses pédagogiques, d'eau et d'entretien des établissements. Elles sont attribuées globalement à chaque collège, le conseil d'administration étant ensuite chargé de leur répartition entre les différents chapitres budgétaires.

Mme BADAT-KARAM rappelle que la gestion des travaux, du personnel et du fonctionnement de ces établissements est encadrée par une convention entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France. Elle précise que le montant des dotations pour 2027 diminue de 3,4 % par rapport à 2026, principalement en raison de la baisse des effectifs des collèges publics, qui comptent 404 élèves de moins qu'à la rentrée 2024.

Tous les collèges publics du 16e arrondissement étant concernés, elle propose de voter favorablement cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DASCO 77, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2026 DASCO 79** Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires aux projets des collégiens (129 451 euros).

Mme Samia BADAT-KARAM, rapporteure.

Mme BADAT-KARAM explique que la délibération porte sur l'attribution de dotations complémentaires aux collèges publics parisiens, pour un montant global de 129 451 euros, afin de financer des projets conçus et portés par les collégiens. Ce dispositif vise à encourager l'engagement et la participation des jeunes, chaque initiative pouvant bénéficier d'un financement allant jusqu'à 1 500 euros.

Les projets sont sélectionnés selon un cahier des charges établi par la DASCO et doivent s'inscrire dans les objectifs du projet éducatif de territoire 2021-2026.

Dans le 16e arrondissement, le collège Molière bénéficie ainsi d'une dotation de 1 500 euros pour financer un projet conçu et porté par ses élèves.

Mme BADAT-KARAM propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met aux voix cette dernière.

Le projet de délibération 2026 DASCO 79, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **V162026142** Vœu relatif à l'organisation d'un événement dédié à la prévention du VIH/SIDA et à la lutte contre la sérophobie à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida.

Mme GARRIGOS présente un vœu visant à organiser, en lien avec la mairie du 16e arrondissement, un événement ouvert au grand public à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1er décembre 2026, afin de sensibiliser à la prévention du VIH/SIDA et à la lutte contre la sérophobie.

Elle rappelle que Paris s'est engagé dans un objectif « Paris sans sida » à l'horizon 2030 et souligne la persistance d'une méconnaissance du VIH, notamment chez les jeunes. Elle estime que cette insuffisance d'information sur les modes de contamination et la maladie contribue à l'augmentation des contaminations dans cette population. Elle attire également l'attention sur la part importante des femmes parmi les personnes contaminées.

Mme GARRIGOS insiste par ailleurs sur la nécessité de lutter contre la sérophobie. Elle rappelle qu'une personne séropositive suivant un traitement ne transmet plus le VIH, une réalité encore insuffisamment connue. Les personnes séropositives demeurent néanmoins confrontées à de fortes discriminations, susceptibles de conduire à l'exclusion sociale et d'avoir de graves conséquences. Elle propose donc que la mairie du 16e organise une journée de sensibilisation consacrée à ces enjeux.

M. REDLER émet un avis favorable au vœu, considérant que cette initiative s'inscrit pleinement dans l'action de la mairie en faveur de la santé des habitants de l'arrondissement. Il annonce qu'une conférence sera organisée à cette occasion en partenariat avec la CPTS du 16e, que la mairie sera illuminée en rouge et qu'une action de sensibilisation sera également menée en son sein le 1er décembre.

Il soumet ensuite le vœu au vote avec un avis favorable de l'exécutif.

Le vœu V162026142 relatif à l'organisation d'un événement dédié à la prévention du VIH/SIDA et à la lutte contre la sérophobie à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162026143** Vœu relatif à la simplification du paiement du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement.

M. REDLER présente un vœu relatif à la simplification du paiement du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement (FPS). Il souligne les difficultés rencontrées par les titulaires d'un droit au stationnement résidentiel, qui doivent renouveler régulièrement leur paiement et peuvent, en cas d'oubli, recevoir plusieurs FPS alors même que leur droit résidentiel demeure valide.

Le vœu demande ainsi à la Ville de Paris d'étudier la création d'une formule de paiement mensuelle ou annuelle assortie d'un renouvellement et d'un prélèvement automatiques. Il propose également d'instaurer un montant de FPS spécifique et proportionné pour les titulaires d'un droit au stationnement résidentiel en cours de validité.

M. REDLER précise que la réflexion pourrait éventuellement être étendue à d'autres catégories d'usagers, notamment aux personnes en situation de handicap.

Il présente cette démarche comme une mesure de simplification destinée à faciliter la vie des habitants du 16e arrondissement et, plus largement, des Parisiens.

M. ELOY s'interroge sur l'articulation d'un tel dispositif avec la règle interdisant le stationnement d'un véhicule plus de sept jours consécutifs au même emplacement. Il craint que la disparition de l'obligation de renouveler régulièrement le paiement ne prive les automobilistes d'un rappel et ne les expose à une mise en fourrière de leur véhicule.

M. REDLER répond que le vœu demande avant tout à la Ville d'étudier la création d'un nouveau dispositif, sans en fixer à ce stade la durée ni les modalités précises. Il souligne par ailleurs que le paiement du stationnement et la règle relative au stationnement abusif sont deux questions distinctes : un véhicule peut être en infraction pour stationnement abusif, même si son propriétaire s'acquitte

régulièrement du paiement. Il reconnaît néanmoins qu'un système de rappel pourrait être envisagé dans le cadre du futur dispositif.

M. GOUCHA confirme que des systèmes de notification permettant de rappeler la limite des sept jours existent déjà et souligne, à son tour, que le paiement du stationnement et la durée de stationnement du véhicule constituent deux sujets distincts.

M. REDLER le remercie pour cette précision et soumet le vœu au vote.

Le vœu V162026143 relatif à la simplification du stationnement résidentiel et au forfait post-stationnement est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162026144** Vœu relatif aux moyens matériels des services de propreté.

M. GIRAUDAT présente un vœu demandant à la Ville de Paris d'établir, en lien avec chaque mairie d'arrondissement, un état des besoins matériels des divisions territoriales de propreté et de leur attribuer des équipements supplémentaires adaptés aux besoins de chaque arrondissement.

Il évoque à cet égard l'état des rues, marqué notamment par la présence de nombreux dépôts sauvages et par des incivilités. Le vœu vise ainsi à identifier les besoins matériels et à renforcer les équipements nécessaires pour améliorer la propreté dans l'arrondissement.

Il invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur ce vœu.

M. REDLER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu. En l'absence de remarques, il met aux voix ce dernier. Constatant que Mme GARRIGOS et M. ELOY votent contre, il s'étonne de leur position.

Mme GARRIGOS explique son opposition au fait de demander à la Ville de Paris des moyens supplémentaires.

M. REDLER fait valoir que le maire de Paris a lui-même récemment déploré l'état de propreté des rues et réuni les maires d'arrondissement sur ce sujet.

Il regrette dès lors ce vote, estimant que le renforcement des moyens consacrés à la propreté répond à une attente des habitants du 16e.

Le vœu V162026144 relatif aux moyens matériels des services de propreté est adopté à la majorité avec deux voix contre (Mme Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY) par le Conseil d'arrondissement (votes pour : 31, votes contre : 2).

- **V162026145** Vœu relatif à l'information des maires d'arrondissement sur la programmation du logement social à Paris.

M. SAUVAGE présente un vœu visant à améliorer l'information des maires d'arrondissement sur les opérations de logements sociaux programmées sur leur territoire et sur leur calendrier de réalisation. Il propose que le pack annuel de données territoriales transmis aux mairies d'arrondissement mentionne, pour chaque opération restant à livrer, son adresse, le nombre de logements concernés, le bailleur ainsi que le calendrier prévisionnel de livraison.

Il souligne qu'il est actuellement difficile de retrouver dans les documents de la Ville de Paris le nombre de logements concernés par certaines opérations.

Mme GARRIGOS s'interroge sur l'utilité de ce vœu. Elle rappelle que les projets immobiliers de la Ville de Paris font l'objet de délibérations soumises au Conseil de Paris, puis au Conseil d'arrondissement, lesquelles précisent notamment la nature de l'opération, son coût et ses délais. Elle mentionne également les échanges réguliers avec les bailleurs.

Elle indique par conséquent ne pas comprendre la demande formulée et annonce qu'elle votera contre le vœu. Elle conteste par ailleurs la qualification de politique foncière « *excessive et dogmatique* »

figurant dans celui-ci et, se définissant non comme une femme dogmatique, mais comme une femme de conviction, estime ne pouvoir souscrire à cette formulation.

M. REDLER fait observer avec humour que ce terme avait précisément été ajouté dans l'espoir de convaincre Mme GARRIGOS de voter en faveur du vœu.

M. SAUVAGE répond que si les opérations déjà soumises au Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement sont effectivement connues, d'autres programmes concernant le 16e arrondissement ne leur ont pas encore été présentés et leur prise en compte dans les données disponibles demeure incertaine.

Se présentant lui aussi comme un homme de conviction, il réaffirme son souhait de voir les maires d'arrondissement disposer de davantage de pouvoirs en matière de logement. Il reproche à la majorité parisienne d'avoir confié la politique du logement aux communistes, considérant que ce choix a contribué à priver les maires d'arrondissement de toute réelle capacité d'action en la matière.

M. REDLER met le vœu aux voix.

Le vœu V162026145 relatif à l'information des maires d'arrondissement sur la programmation du logement social à Paris est adopté à la majorité avec deux voix contre (Mme Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY) par le Conseil d'arrondissement (votes pour : 31, votes contre : 2).

- **V162026146** Vœu relatif au raccordement des copropriétés au réseau de fraîcheur urbain.

M. GIRAUDAT présente un vœu visant à faciliter financièrement le raccordement des copropriétés au réseau de fraîcheur de Paris, dont le coût peut aujourd'hui constituer un frein important pour les copropriétaires. Il demande que ce type de raccordement soit intégré aux travaux éligibles au dispositif ÉcoRénovons Paris+ et qu'une aide complémentaire aux CEE soit créée, afin de réduire le reste à charge des copropriétés.

Un dispositif comparable existant déjà pour les réseaux de chaleur, il souhaite qu'il soit étendu au réseau de fraîcheur et invite le Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. ELOY indique que son groupe s'abstiendra sur ce vœu. Il rappelle que la priorité en matière de réseau de fraîcheur est actuellement accordée aux bâtiments publics, qu'il considère comme prioritaires.

Il souligne par ailleurs que la Ville de Paris propose déjà des dispositifs destinés à protéger les bâtiments de la chaleur, notamment au moyen de l'isolation passive. Il estime dès lors que l'extension proposée ne constitue pas, à ce stade, une priorité.

M. REDLER met le vœu aux voix avec un avis favorable de l'exécutif.

Le vœu V162026146 relatif au raccordement des copropriétés au réseau de fraîcheur urbain est adopté à l'unanimité moins deux voix (Mme Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY) du Conseil d'arrondissement (votes pour : 31, abstentions : 2).

- **V162026147** Vœu relatif au renforcement de la tranquillité et de la sécurité dans le parc social parisien.

M. SAUVAGE présente un vœu visant à renforcer la coordination entre les bailleurs sociaux, la Préfecture de police et le parquet de Paris face aux troubles graves et répétés affectant la tranquillité des immeubles.

Ce vœu demande à la Ville de mettre en place une convention organisant le signalement des situations, la transmission des informations et leur suivi conjoint, avec la désignation d'un référent tranquillité-sécurité auprès de chaque bailleur parisien, ainsi qu'un accompagnement systématique des procédures judiciaires de résiliation de bail lorsque les conditions légales sont réunies.

M. SAUVAGE rappelle qu'à l'initiative du maire du 16e arrondissement et de l'élu chargé de la sécurité, des réunions sont déjà ponctuellement organisées avec la police municipale et la police nationale, notamment autour des portes de Saint-Cloud et d'Auteuil. Estimant ces actions insuffisantes, il estime nécessaire de renforcer le dispositif.

Mme GARRIGOS observe que la problématique soulevée concerne l'ensemble de Paris et qu'une telle convention aurait nécessairement vocation à s'appliquer à l'échelle de la capitale, et non au seul 16e arrondissement.

Elle indique que le vœu n'ayant été reçu que la veille, son groupe ne dispose pas, à ce stade, des éléments nécessaires pour prendre position sur cette proposition et annonce en conséquence son abstention.

M. REDLER précise qu'il a néanmoins été transmis dans les délais impartis.

Le vœu V162026147 relatif au renforcement de la tranquillité et de la sécurité dans le parc social parisien est adopté à l'unanimité moins deux voix (Mme Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY) du Conseil d'arrondissement. (votes pour : 31, abstentions : 2).

- **V162026148** Vœu relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabagh.

Mme BADAT-KARAM présente un vœu proposant la création, dans le 16e arrondissement, d'un lieu de mémoire dédié aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabakh.

Elle souligne l'ancrage historique de la communauté arménienne dans l'arrondissement, qui abrite l'ambassade, l'UGAB et a notamment accueilli la délégation du Haut-Karabakh. Elle précise que ce vœu a été élaboré en lien avec l'Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants Arméniens, fortement implantée dans le 16e arrondissement.

Elle indique que cette initiative s'inscrit dans une démarche de devoir de mémoire et de transmission aux générations futures. L'initiative serait portée par la Ville de Paris, en lien avec la mairie du 16e arrondissement et l'ANACRA.

Plusieurs formes pourraient être envisagées, telles que l'apposition d'une plaque commémorative, l'installation d'une stèle ou la dénomination d'un espace public.

Mme BADAT-KARAM l'association d'avoir porté cette demande auprès de la mairie ainsi que le maire de l'avoir accueillie favorablement, et invite le Conseil d'arrondissement à soutenir collectivement ce vœu.

M. REDLER, en l'absence d'observation, met le vœu aux voix.

Le vœu V162026148 relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris aux combattants arméniens morts lors des guerres du Haut-Karabagh est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **V162026149** Vœu relatif à la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école Hamelin dans le XVIe arrondissement.

Mme BADAT-KARAM présente un vœu proposant la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école élémentaire Hamelin, située 21, rue Hamelin, afin de renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance dans l'arrondissement.

La fermeture de l'école depuis 2022 et le départ prévu de l'association Aurore à la fin de l'année 2026 permettraient d'envisager la réaffectation du site.

Le vœu demande à la Ville d'engager rapidement une étude de faisabilité, puis de procéder à la création de cette crèche en anticipant les besoins en personnel nécessaires à son fonctionnement.

Mme GARRIGOS rappelle que trois crèches sont déjà implantées à proximité du site (crèches municipales Lauriston, Chaillot et Commandant Schloesing) et que leur taux d'occupation n'atteint pas 100 %, notamment en raison du manque de personnel.

Elle souligne que les difficultés de recrutement sont notamment liées à l'éloignement du lieu de travail et aux difficultés de logement des agents. Elle indique à ce propos siéger à la commission logement en tant que coprésidente et qu'une attention particulière est portée, lorsque cela est possible, à l'attribution de logements à des agents de la Ville, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de la propreté.

Dans ce contexte, Mme GARRIGOS ne juge pas prioritaire la création d'une nouvelle crèche, alors que des places pourraient être disponibles dans les établissements existants et que la transformation du site nécessiterait d'importants travaux.

Elle réaffirme par ailleurs, « *non par dogmatisme, mais par conviction* », la nécessité de conserver des capacités d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri. Elle rappelle que le site Hamelin accueille actuellement 86 personnes, dont 41 enfants, et annonce en conséquence que son groupe votera contre ce vœu.

M. REDLER met ensuite le vœu avec un avis favorable de l'exécutif.

Le vœu V162026149 relatif à la création d'une crèche dans les locaux de l'ancienne école Hamelin dans le XVIe arrondissement est adopté à la majorité avec deux voix contre (Mme Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY) par le Conseil d'arrondissement (votes pour : 31, votes contre : 2).

- **V162026149** Vœu relatif au retour à la semaine de 4 jours et au renforcement de la sécurité des enfants.

M. REDLER indique avoir fait déposer sur table, conformément aux prérogatives du maire, un dernier vœu relatif au périscolaire et donne la parole à sa première adjointe pour le présenter.

Mme BADAT-KARAM revient sur plusieurs incidents graves récemment survenus dans le cadre du périscolaire, dont celui, largement relayé par la presse, concernant un enfant de deux ans et demi laissé seul par des animateurs devant l'école Decamps.

Elle souligne qu'il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé et rappelle que la mairie du 16e alerte depuis 2014 sur les graves dysfonctionnements rencontrés dans le périscolaire. Elle regrette que, malgré l'attention récemment portée à cette question, notamment durant la campagne municipale, la situation ne se soit pas améliorée.

Elle estime que la Ville de Paris doit désormais prendre des mesures concrètes et urgentes, afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

Le vœu demande notamment le retour à la semaine scolaire de quatre jours ainsi qu'un renforcement de la sélection, de la formation et de la professionnalisation des personnels d'animation. Considérant que la gravité et la répétition des faits imposent une réponse immédiate, elle appelle à l'adoption unanime du vœu.

M. REDLER confirme la gravité des dysfonctionnements constatés ces derniers mois, et notamment ces derniers jours dans le 16e arrondissement, qui auraient pu entraîner des conséquences dramatiques.

Il estime que la situation a désormais atteint un niveau particulièrement préoccupant, affirmant qu'il n'y a plus une journée sans qu'il y ait un problème dans le périscolaire. Il précise que son propos ne vise pas à mettre en cause l'ensemble des animateurs, mais qu'il considère que la répétition des incidents révèle un dysfonctionnement global de l'organisation du périscolaire auquel il devient urgent de remédier.

Il indique avoir échangé avec les familles concernées ainsi qu'à plusieurs reprises avec le maire de Paris. Celui-ci reconnaît le caractère anormal de la situation et a confirmé que des sanctions seraient prises, certaines ayant déjà été prononcées.

M. REDLER appelle l'ensemble du Conseil d'arrondissement à soutenir le vœu.

Mme GARRIGOS partage le constat de la gravité des incidents et rappelle que trois personnes ont été immédiatement suspendues et qu'une enquête est en cours. Elle souligne également les actions engagées en matière de formation des animateurs et indique que les plans de formation sont en cours de révision.

Membre de la mission d'information et d'évaluation consacrée au périscolaire à l'Hôtel de Ville, elle précise que celle-ci poursuit actuellement ses travaux et ses auditions.

Elle indique que son groupe soutient les dispositions du vœu visant à renforcer la protection des enfants, la formation et la professionnalisation du secteur. En revanche, elle émet des réserves sur le retour à la semaine scolaire de quatre jours dans les écoles publiques parisiennes. Dans l'attente des conclusions des travaux engagés sur les temps scolaire et périscolaire ainsi que de la mission d'information et d'évaluation, son groupe ne souhaite pas s'engager sur ce point et s'abstiendra donc lors du vote.

Mme LECOUTURIER fait observer que la convention citoyenne ainsi que les représentants de parents se sont prononcés en faveur du retour à la semaine de quatre jours.

M. REDLER ajoute que le maire de Paris semble lui-même évoluer dans cette direction.

Il met le vœu aux voix avec un avis favorable de l'exécutif.

Le vœu V162026150 relatif au retour à la semaine de 4 jours et au renforcement de la sécurité des enfants est adopté à l'unanimité moins deux voix (Mme Geneviève GARRIGOS et M. Marc ELOY) du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. REDLER remercie les conseillers d'arrondissement pour leur participation.

La séance est levée à 20 h 19.

Signature	Signature
M. Jérémy REDLER Maire du 16e arrondissement	M/Mme Titouan D'HERVÉ Secrétaire de séance